

## ÉTUDE DES DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLITION 12 FÉVRIER 2020 DÈS 18 H 30

**PRENEZ AVIS** que le *Comité d'étude des demandes de permis de démolition* tiendra une séance le 12 février 2020 afin de statuer, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014)*, sur les demandes ayant trait à la démolition des immeubles situés au 4577, rue Saint-Jacques et 116, rue Turgeon. Cette séance aura lieu à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2<sup>e</sup> étage, selon le déroulement suivant :

18 h 30: 4577, rue Saint-Jacques

19 h 30: 116, rue Turgeon

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître son opposition écrite et motivée au : Secrétaire d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, Québec, H4C 2K4 ou à l'adresse courriel suivante : greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca. Toute personne intéressée peut aussi se faire entendre par le *Comité* lors de cette séance.

Montréal, le 31 janvier 2020

La secrétaire d'arrondissement Daphné Claude